

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022****N°DCM-2022-086****OBJET :****PERSONNEL**

Pôle écoles et entretien

Suppression d'un emploi
d'ATSEM principale 2^{ème} classe

Membres en exercice : 27

Membres présents : 16

Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-deux le lundi douze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 6 septembre 2022, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents : M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - Mme BUJALANCE MERLIN - M. DUPUPET - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. JACQUARD représenté par M. PERREAULT, Mme BAS-DESFARGES représentée par Mme CARLOT-MARTIN, M. CURNILLON représenté par M. MATHIAS, M. DI CARLO représenté par M. MARTINON, Mme COUTURIER représentée par Mme ROBIN, M. GINDRE représenté par Mme RAVOUX, Mme FETTET-RICHONNIER représentée par Mme SOUPE, M. DECOMBLE représenté par M. MORIN, M. POCHON représenté par Mme BROCHARD, Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX, M. LEGRAS représenté par M. JANNET.

Absent : néant.

Mme Sylvie RAVOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Madame ROBIN explique aux conseillers municipaux que, compte tenu de la baisse des effectifs de l'école maternelle Commerson, la DSDEN de l'Ain a décidé le 4 février 2022 de retirer un emploi de professeur pour la rentrée de septembre 2022. Le nombre de classes de cette école est ainsi passé de cinq à quatre.

Considérant que la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne met à disposition de l'école maternelle publique une ATSEM pour chaque classe ouverte, et par conséquent qu'il est nécessaire de supprimer l'emploi qui était rattaché à la 5^{ème} classe ;

Considérant que le poste concerné était pourvu par un agent contractuel en contrat à durée déterminée ;

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

DECIDE de supprimer un des emplois d'ATSEM principale 2^{ème} classe au 1^{er} septembre 2022,

DIT que le tableau des effectifs du personnel communal sera modifié suite à cette décision.

Ainsi délibéré le 12 septembre 2022

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :
Publication ou notification

Le : **16 SEP. 2022**

Et dépôt en Préfecture

Le : **16 SEP. 2022**

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.

Accusé de réception en préfecture
001-210100939-20220912-DCM-2022-086-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2022